

DECISION DU PRESIDENT N° : 2025-058

Objet : Aspiration de l'eau stagnante au fond des Point d'Apport Volontaire (PAV)

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président ;

Vu la proposition financière n°T250716 de la société TEOS sise ZA du Pont Cailloux route des Nourrices 78850 THIVERNAL GRIGNON, en date du 16 juillet 2025, pour un montant total de 7 150 € HT soit 8 580 € TTC.

Considérant la nécessité d'organiser une campagne d'aspiration de l'eau stagnante au fond des Points d'Apport Volontaire d'Ordures Ménagères, de Tri et de Verre (22 PAV enterrés).

DECIDONS

- ARTICLE 1** D'accepter et de signer la proposition financière de la société TEOS sise ZA du Pont Cailloux route des Nourrices 78850 THIVERNAL GRIGNON pour un montant total de 7 150 € HT soit 8 580 € TTC.
- ARTICLE 2** Conformément au code général des collectivités territoriales, cette décision sera transmise en sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion
- ARTICLE 3** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- ARTICLE 4** Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :
- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
 - Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
 - La société TEOS sise 78850 THIVERNAL GRIGNON

Fait à Senlis, le **28 JUIL. 2025**

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le : **28 JUIL. 2025**
de la publication sur le site internet de la CCSSO le : **28 JUIL. 2025**

Guillaume **MARÉCHAL**
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Fleurines
Par délégation : Jacky **MÉLIQUE**
Vice-Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

